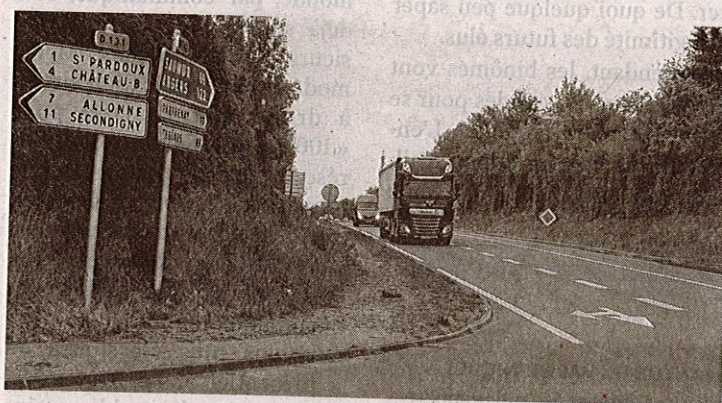


**saint-pardoux-soutiers**

**Aménagement d'une voie douce**

Le conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers s'est réuni jeudi 6 mai, sous la présidence de Johann Baranger, à la salle du foyer rural. Les élus se sont notamment penchés sur plusieurs dossiers concernant les infrastructures communales. Il a été décidé, à l'unanimité, de lancer les travaux de sécurisation entre la zone d'activités du Poirier et le carrefour de la Croix-des-Vignes. Ainsi sera-t-il créé un cheminement de type voie douce, accessible aux piétons et aux bicyclettes, protégé de la route départementale par des séparateurs de voie. Le devis des travaux présenté par la société Bonneau a été accepté à l'unanimité, pour un montant de 37.999,98 €, financé pour partie par une subvention dite des amendes de police. Par ailleurs, des travaux de réfection d'écoulement des eaux et la mise en place d'un chemin sé-



Le cheminement piéton sécurisé sera implanté sur le bas-côté de la départementale 743.

curisé pour les piétons, sera effectué au lieu-dit « la Lardière » à Soutiers, pour un montant de 12.399 €. Enfin, le plateau de ralentissement à l'entrée du bourg de Soutiers, qui présente une déclivité trop accentuée, sera « rogné » afin de le rendre plus praticable aux véhicules, ceci pour un montant de 1.817 €. Les élus ont par ailleurs adopté à l'una-

nimité une convention concernant la création d'un abri refuge pour chauves-souris dans l'ancien bâtiment des pompes d'alimentation d'eau, à Château-Bourdin. Un panneau sera apposé pour informer les promeneurs. Les élus ont par ailleurs accepté de concéder deux délaissés de voirie à deux propriétaires privés dont les parcelles étaient attenantes.